

<http://apden.org/Audience-au-ministere-un-dialogue.html>



Audience au ministère : un dialogue à poursuivre

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. répond à ...



Publication date: jeudi 18 octobre 2012

La FADBEN a obtenu un rendez-vous au Ministère, un mois à peine après l'envoi d'un courrier à Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale. Forte des 2500 signatures du Manifeste FADBEN 2012 Enseignement de l'information-documentation et ouverture à la culture informationnelle, l'association, représentée par Martine Ernoult, Thierry Adnot et Pascal Duplessis, a été reçue le lundi 9 Juillet 2012. La demande portait sur la constitution d'un groupe de travail ministériel destiné à élaborer un curriculum des apprentissages relevant de la culture de l'information et des médias numériques.

Nos interlocuteurs annoncés étaient Bernard Lejeune, Conseiller social chargé des relations avec les académies, des DOM-TOM, des personnels et de l'enseignement privé auprès du Ministre, et Gilles Braun, Chef du bureau des ressources numériques à la sous direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, représentant la DGESCO.

Monsieur Braun nous a finalement reçus seul. Il nous a donné quelques signes forts par une écoute attentive de nos propositions pour le développement de la culture de l'information et des médias numériques. Il s'est engagé sur un rendez-vous en octobre dans le cadre de la concertation des associations professionnelles sur la Refondation de l'Ecole.

Pour autant, M. Braun n'a pas semblé mesurer à sa juste valeur l'attachement de nos collègues à leur identité enseignante. Il s'est dit étonné des différends qui opposent la profession et l'Inspection générale EVS depuis 2003. Ainsi, les remous accompagnant le séminaire de l'ESEN sur le learning centre puis l'arrivée du concept de Centre de connaissances et de culture, pourtant largement relayés par des prises de position explicites dans les médias professionnels, n'ont pas été pris en compte. Ce qui n'est pas sans conséquences puisque, comme le reconnaît M. Braun, le vademecum Vers des centres de connaissances et de culture interpelle les collectivités territoriales, qui s'interrogent aujourd'hui sur la nécessité de continuer à construire des CDI dans les établissements du secondaire !

Compte-rendu d'un rendez-vous en demi-teinte...

La FADBEN, représentée par Martine Ernoult, Thierry Adnot et Pascal Duplessis, a été reçue le lundi 9 Juillet 2012 par Gilles Braun. Compte-rendu des échanges.

Gilles Braun nous accueille chaleureusement, dans les bureaux de la rue de Grenelle.

Martine Ernoult présente la FADBEN, association de spécialistes indépendante des syndicats, et précise que l'association fête cette année ses 40 ans. La FADBEN, née en même temps que les CDI, a toujours pesé fortement sur les évolutions du métier (circulaire de mission de 1986, création du CAPES, référentiel métier, etc.).

Gilles Braun signale qu'il connaît bien la FADBEN par les nombreux contacts qu'il a établis avec l'association au cours de sa carrière.

Martine Ernoult affirme que la profession est devant un nouveau tournant, initié par l'explosion du numérique et par l'importance pour le citoyen d'acquérir une culture de l'information et des médias numériques. Malgré la prégnance de cet enjeu, la FADBEN regrette l'absence de formalisation, de prescription et de cadre didactique pour ces savoirs.

Le professeur documentaliste est naturellement l'enseignant de référence pour ces apprentissages grâce à sa spécificité, qui est de s'appuyer à la fois sur un système de ressources didactisé qu'est le CDI, et sur des gisements de ressources informationnelles en ligne.

La FADBEN présente le Manifeste FADBEN 2012, Enseignement de l'information-documentation et ouverture à la culture informationnelle qui a recueilli près de 2500 signatures.

La FADBEN demande la constitution d'un groupe de travail ministériel chargé d'élaborer un curriculum des apprentissages relevant de la culture de l'information et des médias numériques.

Gilles Braun pense qu'il faudra nécessairement aborder ces questions lors de la mise en place des ESPE [Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education]. En ce qui concerne la consultation en cours, le ministre a souhaité qu'elle soit prioritairement ouverte aux partenaires extérieurs de l'Education nationale. C'est la raison pour laquelle les associations de spécialistes n'ont pas été conviées à ses sessions. C'est encore plus vrai pour la question du numérique qui est un domaine qui traverse toutes les disciplines. L'enseignement des médias sera bien sûr abordé. *Gilles Braun* demande à la FADBEN une contribution écrite qu'il s'engage à intégrer au sein de la réflexion.

Pascal Duplessis questionne *Gilles Braun* sur le regard de l'institution sur le numérique.

Pour Gilles Braun, la ligne de tension actuelle du débat est le rapport entre l'État et les collectivités territoriales en termes d'équipement. De plus, le numérique interroge l'évolution des disciplines scolaires, ainsi que la place de la recherche d'information et de l'éducation aux médias. La consultation en cours va aborder ces questions puisqu'elle met en place un débat de société dont l'objectif est de dégager les grands principes d'une loi d'orientation. Sa déclinaison viendra ultérieurement sous forme de décrets et de circulaires.

Pascal Duplessis affirme qu'à force de diluer l'enseignement aux médias dans les disciplines, celui-ci n'est plus complètement pris en compte dans les apprentissages.

Gilles Braun souligne que le numérique recouvre un certain nombre de domaines éducatifs et que la question est : « comment le prendre en charge ? »

Martine Ernoult présente les différents travaux des chercheurs sur la didactique de l'information, ainsi que les différents rapports qui confient au professeur documentaliste un module d'éducation aux médias (Assouline, Morano, Fourgous).

Pascal Duplessis précise qu'un enseignement à l'information et aux médias numériques ne doit pas être une simple formation à l'usage des outils mais qu'il existe dans ce domaine des connaissances qui peuvent être didactisées. Le choix qui s'offre à l'institution est simple : un enseignement spécifique ou une transversalité des apprentissages.

Gilles Braun pense que les différentes alternatives proposées ne sont pas antagonistes et qu'il existe un consensus sur la nécessité de former les élèves au numérique et sur la mission enseignante du professeur documentaliste.

Martine Ernoult relève que l'échec de la rédaction d'une nouvelle circulaire de mission centrée sur la mission enseignante du professeur documentaliste montre que le consensus n'est pas si bien établi au ministère qu'il le pense.

Pascal Duplessis précise que dans la circulaire de 86 et lors de la création du CAPES, la mission de gestion était au service de la mission enseignante, et qu'à partir des années 2000, la mission de formation des élèves est devenue secondaire dans les textes officiels. Ainsi, dans le texte du dernier projet de circulaire, la responsabilité pédagogique

avait même été abandonnée !

Thierry Adnot signale que lors des derniers colloques du Plan National de Formation, la constitution des espaces est privilégiée par rapport à l'enseignement.

Gilles Braun demande quelle serait notre discipline universitaire d'accroche.

Pascal Duplessis répond que notre discipline épistémologique est constituée par les sciences de l'information et de la communication.

Gilles Braun signale que le problème devrait être traité lors de la mise en place des ESPE.

Pascal Duplessis souligne néanmoins que les savoirs scolaires sont encore à construire et qu'un groupe de travail devrait se pencher sur la transposition didactique.

Gilles Braun demande à la FADBEN une formalisation de ces savoirs scolaires pour avoir les éléments nécessaires à la constitution d'un groupe de travail. Mais il ne comprend pas vraiment la ligne qui oppose le ministère et l'Inspection Générale EVS à la FADBEN.

Pascal Duplessis insiste sur la préconisation du dernier rapport Fourgous (2012) de créer « une matière ou des modules avec un référentiel de compétences » et met sous les yeux de *Gilles Braun* une sélection de savoirs scolaires tirés de ce rapport, que l'information-documentation pourrait prendre en charge.

Martine Ernoult présente les différents textes publiés sur des sites officiels qui nient la compétence pédagogique du professeur documentaliste.

Pascal Duplessis souligne que, au sein du référentiel de compétences des enseignants de 2010, l'Inspection Générale EVS a demandé le retrait, pour les professeurs documentalistes, des trois compétences au cœur du métier d'enseignants (préparation de séance, tenue de classe, évaluation).

Thierry Adnot précise que, dans la pratique, l'Inspection EVS s'intéresse davantage aux lieux qu'aux personnels. Elle évalue le métier par les espaces plutôt que par les apprentissages. Lors de la rencontre avec le sénateur Assouline, celui-ci avait exprimé la crainte d'ajouter une sur-couche disciplinaire à un emploi du temps des élèves déjà trop chargé. La FADBEN s'appuyant sur les pratiques enseignantes des professeurs documentalistes, rappelle que l'enseignement info-documentaire peut également s'articuler à des dispositifs interdisciplinaires.

Gilles Braun ne pense pas que la question des moyens soit un obstacle pour la DGRH dans l'éventualité d'un enseignement spécifique.

Pascal Duplessis explique la distinction entre la maîtrise de l'information (information literacy) et la culture de l'information et des médias numériques que promeut la FADBEN.

Gilles Braun demande quelle est la différence entre les CDI et le learning centre. Il estime que, si le terme anglo-saxon n'est pas très heureux, il est cependant nécessaire de changer l'appellation du lieu.

Pascal Duplessis répond que le learning centre est avant tout un espace dédié aux apprentissages informels qui laisse une place importante à la médiation technologique. Par opposition, le CDI est un espace didactisé sur lequel

s'appuie le professeur documentaliste pour construire les apprentissages formels de la culture de l'information et des médias numériques. C'est cette distinction entre apprentissages formels et informels qui est au cœur du débat aujourd'hui.

Gilles Braun demande quel est le rôle du réseau CRDP par rapport au métier.

Martine Ernoult et Pascal Duplessis expliquent que l'histoire du métier a placé celui-ci à ses débuts dans le giron du CNDP puis qu'il s'en est détaché, notamment avec la création du CAPES (1989) et la création des IUFM (1992) qui ont pris en charge la formation des professeurs documentalistes. La dernière circulaire de rentrée voudrait cependant revenir sur cet état de fait, en faisant des 3C des têtes de pont du réseau SCEREN.

Le temps dévolu à l'audience étant écoulé, l'entretien s'est achevé sur ces propos